

## **PRESTATIONS & HONORAIRES**

( Tous les tarifs affichés s'entendent TTC )

### **GESTION IMMOBILIERE**

**LA PRESTATION GESTION** : Honoraires perçus sur les encaissements : 10 % à 4 % avec un forfait mensuel minimum de 15,00 € (à la charge du bailleur).

**DECLARATION DE REVENUS FONCIERS** : 25,00 € par déclaration.

**REPARTITION DE LA QUOTE-PART D'IMPÔTS FONCIERS** : 6,00 € par lot.

**REVISION DE LOYER** : 6,00 € par lot.

**NOTIFICATION DE CONGE** : 30,00 € + frais d'envoi par pli recommandé avec accusé de réception et / ou des frais d'huissier de justice si nécessaire.

**ENVOI D'UNE QUITTANCE** : gratuit.

**ENVOI D'AVIS D'ECHEANCE** : gratuit.

### **LOCATIONS**

**NEGOCIATION DE LOCATION D'HABITATION** : 10,00 € / M<sup>2</sup> habitable à la charge du bailleur et du preneur avec un maximum d'un mois de loyer hors charges.

**REDACTION DE BAIL D'HABITATION** : Offert gracieusement pour les locations négociées par B & H Associés. 250,00 € (1/2 bailleur; 1/2 locataire) dans le cas inverse. Etat des lieux en sus.

**ETAT DES LIEUX TOUT IMMEUBLE** : 3,00 € / M<sup>2</sup> habitable à la charge du bailleur et du preneur.

**NEGOCIATION DE LOCATION COMMERCIALE** :

- **Avec reprise de droit au bail ou de droit d'entrée** : 250,00 € + 15 % du loyer TTC hors charges de la première année + 10 % du prix de vente du droit de bail ou du droit d'entrée (à la charge du locataire).

- **Sans reprise de droit au bail ou de droit d'entrée** :  
15 % du loyer TTC hors charges de la première année, avec un forfait minimum de 750,00 € + la rédaction du bail (250,00 €) (à la charge du locataire).

**REDACTION DE BAIL COMMERCIAL** : 250,00 €. Etat des lieux en sus (à la charge du locataire).

**ENGAGEMENT DE LOCATION GARAGE, PARKING, CAVE** : 1 mois de loyer à la charge du preneur.

## TRANSACTIONS

### **NEGOCIATION D'IMMEUBLE :**

- Sur la tranche de prix de 1 à 50 000,00 € : 7 000,00 €.
- Sur la tranche de prix de 50 000,00 € à plus : 6,00 %.

Les honoraires de transaction sont inclus dans les prix de vente affichés. Ils sont à la charge des vendeurs.

### **REDACTION DE COMPROMIS DE VENTE :**

- Offert pour les ventes négociées par B & H Associés.
- Prix de vente inférieur à 50 000,00 € : 600,00 € (à la charge du vendeur).
- Pour les prix de vente supérieur à 50 000,00 € : 2 % du prix de vente (à la charge du vendeur).
  - Négociation de prêt immobilier ( offert pour les ventes négociées par B & H Associés ) : 1 % du montant du prêt avec forfait minimum de 500,00 €.

### **- EXPERTISE IMMOBILIERE :**

- Facturé à la vacation avec un forfait minimum de 150,00 €.